



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 5904

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le récent voyage du président tunisien en France. La visite officielle de deux jours à Paris du président tunisien a débouché sur la signature d'un accord économique entre les deux pays. Cette signature d'une convention de partenariat devait constituer un geste politique témoignant de la volonté du premier partenaire commercial, également premier investisseur, de s'impliquer plus fortement aux côtés de la Tunisie dans son effort de développement. De nombreuses organisations non gouvernementales ont eu l'occasion, avant et pendant la visite du président tunisien, de rappeler les inquiétudes éprouvées par tous les démocrates quant aux atteintes répétées auxquelles sont soumises, en Tunisie, les libertés de presse, d'association ou d'opinion, sans parler des craintes soulevées par un usage avéré de la torture. Il lui demande donc s'il peut lui apporter des précisions quant à la démarche suivie par notre diplomatie en la matière.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la France est le premier partenaire de la Tunisie, et développe avec ce pays des relations traditionnelles d'amitié et de coopération dans tous les domaines. Dans ce contexte, les autorités françaises et tunisiennes entretiennent un dialogue régulier et confiant, et ne s'interdisent d'aborder aucun sujet. La visite d'Etat du Président Ben Ali, en octobre dernier, l'a confirmé, avec un bilan très positif. A l'occasion de cette visite, un certain nombre de décisions ont été prises par les autorités tunisiennes, de nombreuses familles de ressortissants tunisiens réfugiés statutaires en France ont pu rejoindre leurs époux et pères. La France soutient la Tunisie dans ses choix économiques, convaincue que l'ouverture économique et le progrès social s'accompagnera nécessairement d'un progrès dans le domaine des droits de l'homme. Elle encourage la Tunisie à aller plus avant dans l'établissement d'un Etat de droit et dans le développement des libertés publiques, sans méconnaître le contexte régional difficile dans lequel se situe la Tunisie.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5904

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3875

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 410